



Strasbourg, le 16 décembre 2013
PC-CP\docs 2013\PC-CP(2013)18F

PC-CP (2013) 18

COMITÉ EUROPÉEN POUR LES PROBLÈMES CRIMINELS
(CDPC)

Conseil de coopération pénologique
(PC-CP)

**18^e Conférence des directeurs d'administration pénitentiaire
avec la participation des
directeurs des services de probation**

« Comment gérer l'exécution des sanctions pénales ? »

(Bruxelles, 27-29 novembre 2013)

**Rapport du président
du Conseil de coopération pénologique (PC-CP)**

Introduction

La 18^e Conférence des directeurs d'administration pénitentiaire (CDAP), à laquelle ont participé des directeurs de services de probation, s'est tenue du 27 au 29 novembre 2013 à Bruxelles. Elle était co-organisée avec l'Administration pénitentiaire et le ministère de la Justice belges qui méritent des remerciements particuliers pour leur accueil et l'excellente organisation de la conférence.

Elle a réuni quelque 140 participants dont des directeurs généraux d'administration pénitentiaire, des directeurs de services de probation, des représentants du système judiciaire, des ministères de la Justice et des experts internationaux de renom dans le domaine pénitentiaire. Y ont aussi pris part un juge de la Cour européenne des droits de l'homme et des représentants du Conseil consultatif de juges européens (CCJE), du Conseil consultatif de procureurs européens (CCPE), du Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) et du Conseil de coopération pénologique (PC-CP). La Commission européenne, l'Organisation européenne des services pénitentiaires et correctionnels (EuroPris) et l'Organisation européenne de la probation (CEP) étaient aussi représentées (voir l'annexe III).

La conférence avait pour objectif d'examiner les modalités d'amélioration de la gestion de l'exécution des sanctions pénales pour lutter contre la surpopulation carcérale et contre le recours excessif à l'emprisonnement et pour réduire la récidive en préparant plus efficacement les détenus à leur libération et à leur réinsertion dans la société.

Visite de la prison de Beveren

Avant le début de la conférence, les participants ont visité la nouvelle prison en construction de Beveren (dont l'ouverture est prévue fin janvier 2014). Les délégations ont eu l'occasion de visiter toutes les parties de cet établissement moderne de pointe (fondé sur un accord de partenariat entre les secteurs public et privé) et d'examiner différents aspects de son fonctionnement : sécurité, sûreté, régime carcéral, possibilités de travail, formation du personnel et des détenus.

Il a aussi été question de l'architecture, de la construction et des coûts d'entretien de l'établissement ainsi que de l'organisation des visites et des auditions (dans une partie des locaux réservée à cet effet).

Séance d'ouverture

La conférence a été ouverte par M. Hans Meurisse, directeur général de l'Administration pénitentiaire belge, et par M. Torbjørn Frøysnes, chef du Bureau de liaison du Conseil de l'Europe auprès de l'Union européenne. M^{me} Annemie Turtelboom, ministre de la Justice belge, a souhaité la bienvenue aux participants en fin de journée, lors d'un cocktail de bienvenue.

Les principaux intervenants ont partagé certaines réflexions importantes sur l'ensemble de la chaîne d'exécution des sanctions et des mesures et sur la place et le rôle de l'établissement pénitentiaire à cet égard, les succès et les échecs de la détention pour remettre quelqu'un sur le bon chemin et la nécessité d'une coopération étroite entre les services pénitentiaires et les services de probation pour préparer harmonieusement la libération et le retour dans la société. La nécessité de méthodes de travail modernes avec les détenus, fondées sur les nouvelles technologies, parallèlement à un régime pénitentiaire individualisé a aussi été soulignée.

Groupes de travail

Les trois groupes de travail ont été constitués en fonction des langues de travail ; l'ensemble des intervenants ont fait des exposés dans chacun d'entre eux. Malgré des présentations identiques, les débats qui ont suivi ont parfois différé en fonction du système juridique et de la culture pénale des participants, ce qui a permis d'avoir une vue d'ensemble régionale plus large de l'exécution des sanctions pénales en Europe. Ont de nouveau été abordés, entre autres, le problème croissant de la surpopulation carcérale et de la dégradation des conditions de travail du personnel ainsi que la recherche de solutions à ce problème. Les participants ont insisté sur la nécessité impérieuse de modifier la manière de voir les délinquants et sur le fait que les solutions à bas coût contribuaient à la détérioration des conditions de

détention et nuisaient à la préparation de la libération déjà dépassée et inefficace. La dépenalisation des infractions mineures et la recherche d'alternatives à l'enfermement ont de nouveau été présentées comme une solution viable face à la surpopulation carcérale.

Beaucoup d'intervenants étaient favorables à sortir les jeunes et les toxicomanes du système de justice pénale pour privilégier des méthodes de justice plus réparatrice afin de réduire le recours à la détention.

Plusieurs intervenants ont mis en avant la probation en tant que méthode à part entière. Certains ont insisté sur la nécessité de disposer de services distincts pour que la probation ne reste pas dans l'ombre du système carcéral ; d'autres étaient favorables à des travaux et des structures communs pour assurer une transition harmonieuse, exempte de crimes, entre la prison et le retour dans la société. Plusieurs délégations ont donné des exemples de relations améliorées et de coopération. Elles ont toutes reconnu que les structures et le fonctionnement des services pénitentiaires et des services de probation devaient être clairement définis et que les services devaient coopérer étroitement sur un pied d'égalité.

Les juges et les procureurs présents à la conférence ont participé activement aux discussions et fait part de leur avis sur l'exécution des sanctions pénales.

Séance de clôture

Lors de la séance de clôture, M. Johannes Silvis, juge à la Cour européenne des droits de l'homme, a présenté de manière très complète la jurisprudence de la Cour relative à la détention et évoqué la question du traitement des détenus sous l'angle des droits de l'homme. Son intervention a été suivie de questions des délégations nationales, témoignant de l'importance du sujet pour le public et de la nécessité de mettre régulièrement en commun des informations actualisées.

Dans son discours de clôture, M. Philippe Boillat a de nouveau fait part de l'inquiétude qu'inspiraient au Conseil de l'Europe l'augmentation de la surpopulation carcérale dans de nombreux Etats membres et ses effets négatifs sur les conditions de détention, le traitement des détenus et la préparation à la libération. Il a aussi rappelé le rôle majeur du Conseil de l'Europe non seulement dans la fixation de normes mais aussi dans la garantie de l'exécution des arrêts de la Cour (y compris ceux relatifs aux établissements pénitentiaires) et dans le suivi du traitement des détenus. Il s'est félicité de la participation de juges et de procureurs à la conférence et a insisté sur la nécessité d'une coopération étroite entre tous les organismes et institutions concernés et sur celle de promouvoir le rôle et la place des alternatives à la détention et des services chargés de leur exécution, à savoir les services de probation.

Résultat

M. André Vallotton, président du Conseil de coopération pénologique (PC-CP), a dégagé des conclusions des interventions et des débats.

Les directeurs des services de probation des Etats membres du Conseil de l'Europe sont régulièrement invités, depuis 2004, à la CDAP, d'où la proposition de M. Vallotton d'institutionnaliser cette pratique et de baptiser, dès l'année prochaine, cette manifestation : conférence des directeurs d'administration pénitentiaire et de services de probation. Un message fort serait ainsi envoyé aux autorités nationales sur le rôle égal que doivent jouer ces services dans l'exécution des sanctions et des mesures pénales et dans la prise en charge des délinquants.

Il a aussi été proposé que le problème de la surpopulation carcérale demeure au premier rang des priorités et que les bonnes pratiques concernant les autres moyens de réduire les taux de criminalité et de récidive et de sanctionner les comportements délinquants soient mises en commun. M. Vallotton a souligné que « l'allongement des peines privatives de liberté ne constitue pas un facteur supplémentaire de sécurité ou de dissuasion, au contraire de la certitude de la réaction pénale ».

La pratique consistant à inviter des juges et des procureurs à ces conférences a aussi été saluée et devrait être maintenue, car elle permet de créer des liens entre les organismes et les autorités aux niveaux national et européen.

Programme

MERCREDI, 27 NOVEMBRE

7h30 Point de rendez-vous et de départ pour la visite de la prison de Beveren
Place de l'Albertine - 1000 Bruxelles (tout proche de la gare centrale de Bruxelles)
Accompagnement par Mme Françoise Jottard (+32 (0)4 74 81 02 76) et Mme Wendy Matarasso (+32 (0)4 74 74 11 99)

7h50 Départ en bus à destination de la prison

<p><i>Prison de Beveren Biestraat 6 9120 Beveren</i></p>

9h00 - 11h30 Visite guidée de la prison

11h30 - 12h45 Déjeuner dans les locaux de la prison

13h00 Retour au lieu de la Conférence

<p><i>Square Brussels Meeting Centre Entrée Coudenberg Coudenberg 3 1000 Bruxelles</i></p>

13h00 - 13h45 Inscription des participants n'ayant pas participé à la visite de la prison

13h45 - 14h30 Inscription des participants de retour de la visite de la prison

14h30 - 16h00 *SEANCE PLENIERE D'OUVERTURE
(SALLE L'ARC, 3^E ETAGE)*

PRESIDENT: **M. Lorenzo Salazar**, Président du Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC)

- **M. Hans Meurisse**, Directeur général de l'Administration pénitentiaire, Belgique
Discours d'ouverture au nom de l'Administration pénitentiaire belge
- **M. Jan Kleijssen**, Directeur, Direction de la Société de l'Information et de la Lutte contre la criminalité, Direction générale droits de l'Homme et Etat de droit, Conseil de l'Europe
Discours d'ouverture au nom du Conseil de l'Europe
- **M. Giovanni Tamburino**, Chef du Département de l'Administration pénitentiaire, Italie

16h00 - 16h30 Pause-café
Foyer de l'Arc (3^e étage)

16h30 - 18h00

Discours liminaires :

- **Mme Marianne Vollan**, Directrice générale du Département des services d'exécution des peines, Norvège
Comment faire pour exécuter les sanctions pénales de manière cohérente ?
- **M. Claudiu Bejan**, Directeur général de l'Administration pénitentiaire, Roumanie
Surpopulation carcérale : les défis à relever
- **M. Pedro Das Neves**, Conseiller politique, Administration pénitentiaire, Portugal
La prison « à bas prix » : conception minimale pour un résultat minimal

19h00 - 21h00

Dîner de rencontre et d'accueil (réception)
Square Brussels Meeting Centre, Hall panoramique (5^e étage)

- **19h00 : Mme Annemie Turtelboom**, Ministre de la Justice, Belgique
- **19h15 : M. Hans Meurisse**, Directeur général de l'Administration pénitentiaire, Belgique

JEUDI, 28 NOVEMBRE

Square Brussels Meeting Centre
Entrée Coudenberg
Coudenberg 3
1000 Bruxelles

Ouverture des portes à 8h30 (inscription des nouveaux participants)

9h00 - 18h00

SESSIONS D'ATELIERS PARALLELES

9h00 - 12h30

Intervenants :
(Veuillez noter que les intervenants feront leur présentation dans chacun des trois ateliers au cours de la journée)

- **M. Rob Allen**, Co-directeur, Justice et Prisons, Royaume-Uni
Réduire le recours à l'incarcération : leçons pour la politique et la pratique
- **Mme Marie-Françoise Berrendorf**, Conseiller principal, Direction appui juridique, Administration pénitentiaire, **M. Vincent Spronck**, Gouverneur de la Prison de Forest, Belgique
Le droit en prison : « summum ius, summa injuria » ou « trop de droit tue-t'il le droit ? »
- **Mme Kristel Beyens/M. Steven De Ridder**, Université libre de Bruxelles, Faculté de droit et de criminologie, Département de criminologie, Belgique
Défis concernant les ressortissants étrangers en prison
- **Mme Natalia Delgrande**, Université de Lausanne, Suisse
Emprisonnement en Europe : combien ça coûte?
- **Mme Annie Devos**, Directrice générale pour les maisons de Justice, Belgique
Sanctions et mesures appliquées dans la communauté en Belgique : toujours dans l'ombre de la prison ?

- **M. Jörg Jesse**, Directeur général, Administration pénitentiaire et de probation, mesures de clémence, Ministère de la Justice de Poméranie occidentale, Allemagne, Membre du PC-CP
Courtes peines de prison - cela en vaut-il la peine ?
- **M. Attila Juhász**, Directeur de prison, Hongrie
La surpopulation carcérale - impliquer différents acteurs pour lutter contre ce phénomène
- **M. Michael Donnellan**, Directeur général du Service pénitentiaire irlandais et **M. Vivian Geiran**, Directeur de probation, Irlande
Probation et Prisons en Irlande : d'une piètre relation à un travail d'équipe
- **M. Eugenio Selvaggi**, Procureur général adjoint, Cour de Cassation de Rome, Italie
La détention provisoire est-elle aussi un problème ? Le point de vue d'un procureur
- **M. Cyrus Tata**, Université de Strathclyde, Royaume-Uni
Le paradoxe pénal : comment réduire le recours à l'incarcération ?
- **M. Willem van der Brugge**, Secrétaire général de la CEP et **M. Marc Cerón**, Président de la CEP
Gestion de l'exécution des sanctions pénales dans la communauté

ATELIER I: (ANGLAIS)	ATELIER II: (ANGLAIS/FRANCAIS)	ATELIER III: (ANGLAIS/RUSSE)
<p style="text-align: center;">SALLE : STUDIO 201 (2^E ETAGE)</p> <p style="text-align: center;">Modérateur :</p> <p style="text-align: center;">M. Hans Meurisse Directeur général de l'Administration pénitentiaire Belgique</p> <p style="text-align: center;"><i>9h00-9h30 :</i> <i>M. Eugenio Selvaggi</i></p> <p style="text-align: center;"><i>9h30-10h00 :</i> <i>M. Jörg Jesse</i></p> <p style="text-align: center;"><i>10h00-10h30 :</i> <i>Mme Natalia Delgrande</i></p> <p style="text-align: center;"><i>11h00-11h30 :</i> <i>M. Cyrus Tata</i></p>	<p style="text-align: center;">SALLE : L' ARC (3^E ETAGE)</p> <p style="text-align: center;">Modérateur :</p> <p style="text-align: center;">M. Daniel Flore Directeur général Direction législation et droits fondamentaux Ministère de la Justice Belgique</p> <p style="text-align: center;"><i>9h00-9h30 :</i> <i>Mme Annie Devos</i></p> <p style="text-align: center;"><i>9h30-10h00 :</i> <i>M. Cyrus Tata</i></p> <p style="text-align: center;"><i>10h00-10h30 :</i> <i>M. Rob Allen</i></p> <p style="text-align: center;"><i>11h00-11h30 :</i> <i>M. Eugenio Selvaggi</i></p>	<p style="text-align: center;">SALLE : HALL 300 (3^E ETAGE)</p> <p style="text-align: center;">Modératrice :</p> <p style="text-align: center;">Mme Alina Barbu Chef de la Division de droit public Ministère de la Justice Roumanie Membre du PC-CP</p> <p style="text-align: center;"><i>9h00- 9h30 :</i> <i>M. Michael Donnellan/ M. Vivian Geiran</i></p> <p style="text-align: center;"><i>9h30-10h00 :</i> <i>M. Attila Juhász</i></p> <p style="text-align: center;"><i>10h00-10h30 :</i> <i>Mme Kristel Beyens/M. Steven De Ridder</i></p> <p style="text-align: center;"><i>11h00-11h30 :</i> <i>M. Jörg Jesse</i></p>

<p>11h30-12h00 : Mme Annie Devos</p> <p>12h00-12h30 Résumé des discussions</p>	<p>11h30-12h00 : Mme Kristel Beyens/M. Steven De Ridder</p> <p>12h00-12h30 Résumé des discussions</p>	<p>11h30-12h00 : M. Willem van der Brugge/M. Marc Cerón</p> <p>12h00-12h30 Résumé des discussions</p>
--	---	---

- 10h30 - 11h00** Pause-café
Foyer 205 (2^e étage) et Foyer de l'Arc (3^e étage)
- 11h00 - 12h30** CONTINUATION DES SESSIONS D'ATELIERS PARALLELES
- 12h30 - 14h00** Déjeuner
Foyer 205 (2^e étage) et Foyer de l'Arc (3^e étage)
- 14h00 - 16h00** CONTINUATION DES SESSIONS D'ATELIERS PARALLELES

ATELIER I: (ANGLAIS)	ATELIER II: (ANGLAIS/FRANCAIS)	ATELIER III: (ANGLAIS/RUSSE)
<p>SALLE : STUDIO 201 (2^E ETAGE)</p> <p>Modérateur :</p> <p>M. Mauro Palma Conseiller auprès du Ministre de la Justice Italie Vice-président du PC-CP</p> <p>14h00-14h30 : M. Rob Allen</p> <p>14h30-15h00 : M. Attila Juhász</p> <p>15h30- 16h00 : Mme Kristel Beyens/M. Steven De Ridder</p> <p>16h30-17h00 : M. Willem van der Brugge/M. Marc Cerón</p> <p>17h00-17h30 : M. Michael Donnellan/ M. Vivian Geiran</p> <p>17h30-18h00 : Résumé des discussions</p>	<p>SALLE : L' ARC (3^E ETAGE)</p> <p>Modérateur :</p> <p>M. André Vallotton Président du PC-CP</p> <p>14h00-14h30 : M. Willem van der Brugge/M. Marc Cerón</p> <p>14h30-15h00 : Mme Natalia Delgrande</p> <p>15h30-16h00 : Mme Marie-Françoise Berrendorf/M. Spronck</p> <p>16h30-17h00 : M. Jörg Jesse</p> <p>17h00-17h30 : M. Attila Juhász</p> <p>17h30-18h00 : Résumé des discussions</p>	<p>SALLE : HALL 300 (3^E ETAGE)</p> <p>Modérateur :</p> <p>M. Pavel Stern Directeur du Service de probation et de médiation Ministère de la Justice République tchèque Membre du PC-CP</p> <p>14h00-14h30 : M. Eugenio Selvaggi</p> <p>14h30-15h00 : Mme Annie Devos</p> <p>15h30- 16h00 : M. Cyrus Tata</p> <p>16h30-17h00 : Mme Natalia Delgrande</p> <p>17h00-17h30 : M. Rob Allen</p> <p>17h30-18h00 : Résumé des discussions</p>

- 16h00 - 16h30** Pause-café
Foyer 205 (2^e étage) et Foyer de l'Arc (3^e étage)
- 16h30 - 18h00** *CONTINUATION DES SESSIONS D'ATELIERS PARALLELES*
- 18h00 - 19h30** TEMPS LIBRE
- 19h30** Départ de la navette des trois hôtels (Hôtel Alma, Hôtel Best Western et Hôtel NH Arenberg) à destination de la Fondation Universitaire
- Club de la Fondation Universitaire***
Rue d'Egmont 11
1000 Bruxelles
- 20h00 - 22h00** Dîner officiel à la Fondation Universitaire
- 21h30 - 22h00** Départ de la navette de la Fondation Universitaire à destination des trois hôtels (Hôtel Alma, Hôtel Best Western et Hôtel NH Arenberg)

VENDREDI, 29 NOVEMBRE

Square Brussels Meeting Centre
Entrée Coudenberg
Coudenberg 3
1000 Bruxelles

Ouverture des portes à 8h30 (inscription des nouveaux participants)

- 9h00 - 12h30** *SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE*
SALLE DE L'ARC (3^E ETAGE)
- PRÉSIDENT : M. Werner Vanhout, Conseiller général de l'Administration pénitentiaire, Belgique*
- **M. Hans Meurisse**, Directeur de l'Administration pénitentiaire belge
 - **M. Johannes Silvis**, Juge à la Cour européenne des droits de l'homme
Gestion pénitentiaire et droits de l'homme en Europe
- 10h30 - 11h00** Pause-café
Foyer de l'Arc (3^e étage)
- 11h00 - 12h30**
- *Résumé des Ateliers par les modérateurs/modératrice(s)*
 - *Conclusions de la Conférence*
 - **M. Philippe Boillat**, Directeur général, Direction générale Droits de l'Homme et Etat de Droit, Conseil de l'Europe
Discours de clôture
- SALLE DE L'ARC (3^E ETAGE)*
- 12h30 - 13h30** Déjeuner
Foyer de l'Arc (3^e étage)

Conclusions de la conférence

André Vallotton, Président du Conseil de coopération pénologique (PC-CP)

Voici venu le moment, après ces journées riches et animées, de passer aux conclusions de notre manifestation.

Vu la complexité et la variété des sujets traités, nous avons renoncé, contrairement à nos dernières réunions, à soumettre des résolutions à votre approbation.

Nous nous contenterons de vous présenter une synthèse réorganisée des points marquants évoqués au cours de ces deux jours.

Nous commencerons par un constat qui a été rappelé à de nombreuses reprises au cours de nos travaux, pour poursuivre par des propositions de solutions au problème qui aura servi de fil rouge et terminerons par quelques principes qui devraient continuer à guider l'exécution des peines au cours de ces prochaines années.

Commençons par le premier constat.

La majorité des pays du Conseil de l'Europe sont actuellement confrontés à deux phénomènes qui les touchent tous, même si c'est encore à des degrés divers.

La nature de la délinquance change, tout comme les sociétés, et la mobilité de la délinquance suit la globalisation.

Cette mutation de la criminalité provoque des réactions populaires et politiques qui influencent fortement le fonctionnement de la justice et celui de l'exécution des peines.

Les conséquences de ces pressions se font sentir dans la majorité des pays. La durée de la détention préventive se rallonge comme celle de la durée des peines exécutées. Les courtes peines se multiplient et on ne peut que constater en de nombreux endroits une extension progressive du filet pénal.

Cette surpopulation et cette surcharge structurelle ne sont pas sans conséquences sur les condamnés comme sur les institutions.

Les ressources financières n'étant pas inépuisables, la multiplication des cas à traiter diminue le niveau de prestations individuelles possible, multiplie les tensions, porte atteinte à la dignité des personnes et accroît les problèmes d'ordre et de sécurité. La plus grande promiscuité et le manque de ressources fragilisent la population délinquante et rendent leur réinsertion encore plus difficile.

Les conditions de travail du personnel se dégradent et ce dernier vit des problèmes de stress, de fatigue et des tensions qui vont en s'accroissant.

Et le domaine pénitentiaire ne ressemble, hélas, pas aux compagnies aériennes. Si des avions low cost peuvent encore voler avec un niveau de risques admissible, un budget de fonctionnement et d'investissement faible dans le domaine de l'exécution des peines ne peut assurer l'efficacité du traitement. Il conduit en fin de parcours à un rallongement ou à une multiplication des séjours carcéraux et à un coût final supérieur à celui d'une action initiale de bon niveau.

Il est donc indispensable de sortir au plus vite de ce cercle vicieux avant que les ressources ne se raréfient encore.

En ce qui concerne la délinquance étrangère, qui est une des causes de ce problème, notre conférence de l'année passée a montré que la résolution des difficultés dépassait le seul domaine pénitentiaire. Le transfèrement vers le pays d'origine reste marginal, et l'efficacité dissuasive ou éducative des sanctions ne permet pas de réguler les problèmes migratoires. D'autres principes de gestion doivent donc être utilisés.

Mais dans les autres domaines, des changements ou la généralisation de pratiques expérimentales peuvent avoir des effets non négligeables, tout comme l'adoption de nouveaux principes de fixation et d'exécution.

Tout d'abord, une réduction de la récidive, donc un raccourcissement des durées d'incarcération, est possible moyennant un certain nombre d'aménagements des régimes carcéraux. La normalisation de la vie carcérale, l'autonomisation des parcours individuels et l'individualisation de l'exécution de la peine constituent des piliers de changement prometteurs.

Le passage d'un détenu objet à un détenu sujet, maître de son propre destin et agissant dans le cadre d'une évolution accélérée par les soutiens en vue de son propre changement est le nouveau pivot du traitement carcéral.

Il ne s'agit plus seulement de corriger, d'agir sur les faiblesses et de faire changer en force mais d'aider le condamné à découvrir et à choisir de nouveaux objectifs de vie, à trouver des conditions d'insertion favorables ainsi que lui donner la possibilité d'acquérir les compétences et la maîtrise des outils qui lui permettront d'atteindre ses nouveaux objectifs. Il s'agit, parallèlement, de l'accompagner au cours de ses essais, de ses rechutes et de ses réussites vers le renoncement au crime, le "*Désistement*" cher à Farral ou à Mc Neill et vers l'adoption d'un nouveau modèle de vie.

En termes d'outils et de compétences, il ne s'agit pas, comme trop souvent fait, de lui mettre à disposition des outils du siècle passé, mais de lui fournir les connaissances et compétences les plus modernes, qui lui permettront de réussir son intégration.

Le programme informatique disponible à Beveren est à ce titre exemplaire. Il correspond aux besoins et aux pratiques des nouvelles générations et peut constituer un outil de formation et de normalisation particulièrement utile.

L'architecture de cette nouvelle prison, selon les dires du Directeur général, ne constitue quant à elle qu'une étape intermédiaire vers l'établissement pavillonnaire, vers le village carcéral qui sera l'expression de la pleine normalisation de la vie pénitentiaire qu'il souhaite. La génération suivante des prisons belges devrait atteindre ce but.

Mais le changement des régimes carcéraux ne suffira pas.

Les pays qui ont obtenus une baisse spectaculaire de leur population carcérale l'ont tous atteint grâce à une nouvelle politique pénale.

Seuls la dépénalisation de certains comportements, le raccourcissement de certaines sanctions et l'usage de sanctions dans la communauté leur ont permis des résultats tangibles:

- De nombreux conflits mineurs peuvent en effet être résolus sans l'aide de la justice. La médiation ou la réparation y parviennent sans difficulté.
- Le rallongement des peines privatives de liberté ne constitue pas un facteur supplémentaire de sécurité ou de dissuasion, au contraire de la certitude de la réaction pénale dont l'importance n'a pas été soulignée que par les magistrats présents.
- Et par conséquent, l'enfermement devrait être réservé aux personnes causant des risques sérieux à la communauté.

C'est donc à juste titre que la majorité des exposés ont insisté sur la dépénalisation et sur l'usage accru d'alternatives à l'enfermement.

Mais, comme pour la prison moderne, leur usage efficace exige de nouvelles pratiques évoquées au cours de ces deux jours.

Les principes d'intervention concernant les alternatives à l'enfermement sont les mêmes que ceux qui ont été évoqués pour la nouvelle prison. Il s'agit là aussi de travailler avec un condamné sujet et de l'accompagner et de le contrôler le long de son parcours. L'intervention, pluridisciplinaire, exige une collaboration étroite, une ouverture, une complémentarité et une transparence qui sont en rupture avec l'esprit de la peine classique.

Le passage de la prison à la communauté ou le traitement dans cette dernière exigent également la mobilisation de nouveaux acteurs professionnels et civils et la création de passerelles, de coordinations et de voies de communication fluides entre leurs interventions. La chaîne d'exécution s'élargit, se ramifie, s'étend à la société externe et le traitement exige la fin du cloisonnement et la mise en place d'un véritable réseau de prise en charge.

Et il ne peut avoir une utilisation rationnelle des alternatives à l'enfermement sans la multiplication des concertations et des échanges au sein de la chaîne pénale tout entière, par exemple grâce à la généralisation de l'usage de rapports présententiels et grâce à des contacts étroits entre décideurs et exécutants.

Les exposés et les discussions nous ont également montré toute l'importance d'un partenaire désormais incontournable: le Service de probation qui doit à la fois jouer un rôle d'aide, de contrôle et de coordination des diverses interventions dans la communauté et également d'interface entre le milieu fermé et le milieu ouvert.

Nos discussions nous ont permis de constater que si des progrès sensibles ont été faits en ce qui concerne sa reconnaissance, l'ombre de la prison cache encore trop souvent les activités de ces services ainsi que l'ensemble des prestations offertes en milieu ouvert.

Pourquoi ne pas quitter le concept d'une Conférence des directeurs des administrations pénitentiaires avec invitation aux Services de probation pour réunir désormais une nouvelle Conférence des administrations pénitentiaires et des services de probations qui constituerait le moteur de cette reconnaissance? Cela représenterait une étape importante vers la résolution de conflits de compétence et vers une clarté des rôles qui laissent encore parfois à désirer.

Des ajustements sont donc encore nécessaires pour aboutir à un processus de suivi sans coutures, dans lequel les interventions pourront se compléter et se succéder en souplesse et en harmonie.

D'autres efforts doivent également encore être faits, tant en termes d'information que de mise en places de nouvelles pratiques, pour sortir pleinement du tout carcéral et proposer une palette de peines diversifiées et correspondant aux besoins individuels. Et cette nouvelle culture doit encore s'enraciner dans les esprits

Mais les premières expériences faites sont intéressantes. Elles montrent la valeur des nouvelles approches correctionnelles et la pertinence et l'efficacité de ces nouveaux outils mis en place dans la communauté.

Elles peuvent contribuer effectivement à la réduction de la population carcérale et à une meilleure utilisation des ressources.

A nous, donc, d'expliquer ces nouvelles approches et de les défendre face aux réactions émotionnelles et irrationnelles qui ne conduisent qu'à la création de tensions et de peurs et à une diminution de l'efficacité des sanctions pénales.

**LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS**

COUNCIL OF EUROPE MEMBER STATES / ETATS MEMBRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

ANDORRA / ANDORRE

- Mr Ismael ALARCON FERNANDEZ, Deputy Director, Andorra la Vella
- Ms Jamaica ARTUÑEDO MOURIÑO, Responsable of the management sentence section 'Àrea de Gestió de condemnes, Andorra la Vella

AUSTRIA / AUTRICHE

- Ms Karin DOTTER-SCHILLER, Senior Public Prosecutor, Deputy Head of Department for Prison Service, Vienna

AZERBAIDJAN / AZERBAÏDJAN

- Mr Madat GULIYEV, Deputy Minister of Justice, Director of the Penitentiary, Baku

BELGIUM / BELGIQUE

- Ms Theodosia ANTONIADOU, Former teacher in Prison schools / Instructor of Adults, Brussels
- Mme Marie-Françoise BERRENDORF, Conseillère Générale de la Direction Appui juridique de l'administration pénitentiaire, Bruxelles
- Ms Kristel BEYENS, Professor, Criminology Vrije Universiteit, Brussels
- Mr Steven DE RIDDER, Assistant, Criminology Vrije Universiteit, Brussels
- Mme Annie DEVOS, Directrice générale des Maisons de Justice, Bruxelles
- M. Michel GEORGE, Directeur Régional Sud, Bruxelles
- Ms Nadia GOOSSENS, Judge, Gent
- M. Henri HEIMANS, Président de Chambre Cour d'Appel de Gand et Prés. CDS auprès de la prison de Gand
- M. Dirk JANSSENS, Directeur Régional Nord, Bruxelles
- M. Eric MAES, Chercheur à l'Institut National de la Criminalistique et de Criminologie (INCC)
- Mr Hans MEURISSE, Director General of the Prison Administration, Brussels
- Mme Els SNEIDERS, Conseiller Général, Bruxelles
- M. Vincent SPRONCK, Directeur de la prison de Forest, Bruxelles
- Mme Mathilde STEENBERGEN, Conseiller de l'Unité Politique auprès du Ministre de la Justice A. TURTELBOOM, Brussels
- Mme Kristel VAN DRIESSCHE, Conseiller Service juridique, Bruxelles
- Mr Werner VANHOUT, Advisor General of the Prison Administration, Brussels

BULGARIA / BULGARIE

- Mr Mitko DIMITROV, General Director of General Directorate execution of sentences, Ministry of Justice, Sofia
- Ms Nadya RADKOVSKA, Head of department for international cooperation and training of staff, Sofia

CROATIA / CROATIE

- Apologised / Excusé

CYPRUS / CHYPRE

- Mr George TRYPHONIDES, Acting Director of Prison Department, Nicosia

CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

- Mr Petr DOHNAL, Col./Director General of the Prison Service, Prague
- Mr Robert KACER, Col./Deputy Director of Office of Director General of the Prison Service, Prague

DENMARK / DANEMARK

- Ms Annette ESDORF, Deputy Director-General, Ministry of Justice, Department of Prisons & Probation, Copenhagen

ESTONIA / ESTONIE

- Mr Priit KAMA, Deputy Secretary-General, Head of Estonian Prison Administration
- Ms Diana KÕMMUS, Assistant to the Deputy Secretary-General, Ministry of Justice
- Ms Maret MILJAN, Head of the Rehabilitation Division, Prison Administration, Ministry of Justice

FINLAND / FINLANDE

- Ms Kirsti KUIVAJÄRVI, Development Director, Helsinki
- Mr Esa VESTERBACKA, Director General , Helsinki

FRANCE / FRANCE

- Mme Martine BIRLING, Responsable des relations internationales, Direction de l'administration pénitentiaire, Paris
- Mme Sophie BLEUET, Directrice interrégionale des services pénitentiaires, Bordeaux
- Mme Isabelle GORCE, Directrice de l'administration pénitentiaire, Ministère de la Justice, Paris
- M. Julien MOREL D'ARLEUX, Sous-directeur des personnes placées sous main de justice, Direction de l'administration pénitentiaire, Ministère de la Justice, Paris
- M. Philippe PEYRON, Directeur interrégional des services pénitentiaires PACA/CORSE, Marseille

GEORGIA / GÉORGIE

- Mr Gela GELADZE, Deputy Head of National Probation Agency, Tbilisi
- Mr Mikheil GURTSKAIA, Head of Penitentiary Department, Ministry of Corrections and Legal Services, Tbilisi
- Mr Shalva KASRASHVILI, Main specialist at enforcement control, statistics and analyses division, Tbilissi
- Mr Teimuraz MAGRADZE, Deputy Head of National Probation Agency, Tbilisi

GERMANY / ALLEMAGNE

- Ms Renate KUBICKI HALSKOV, Head of Division for prison and probation law, Berlin
- Mr Peter RECKLING, Federal Manager of DBH Association of Social Work, Criminal Justice and Criminal Policy, German Probation Service, Köln

HUNGARY / HONGRIE

- Mr János SCHMEHL, the Deputy Director General for Security and Inmate Affairs, Budapest
- Mr Attila JUHÁSZ, Prison Governor, Budapest
- Mr András RADVÁNSZKI, Head of Coordination Department, Budapest

IRELAND / IRLANDE

- Mr Michael DONNELLAN, Director General Irish Prison Service, Longford
- Mr Vivian GEIRAN, Director of Probation, Dublin

ITALY / ITALIE

- Ms Alessandra BERNARDON, Responsible for International Relations Section, Department of Penitentiary Administration, Rome
- Mr Alessio GIACOPELLO, Head of Protocol Office, Office of the Head of Department, Department of Penitentiary Administration, Rome
- Mr Giovanni TAMBURINO, Head of Department of Penitentiary Administration, Rome

LITHUANIA / LITUANIE

- Ms Zydre LEBEDEVIENE, International relations, Vilnius
- Mr Arturas NORKEVICIUS, Director General, Vilnius

LUXEMBOURG / LUXEMBOURG

- M. Dan BIANCALANA, Chargé de Direction du service de probation (SCAS/Parquet Général), Luxembourg
- Mr Vincent THEIS, Director CPL, Sandweiler
- Mr Michel LUCIUS, Deputy Director CPL, Sandweiler

MALTA / MALTE

- Mr Natalino ATTARD, Director, Probation & Parole, Valletta

REPUBLIC OF MOLDOVA / REPUBLIQUE DE MOLDOVA

- Mr Ghenadie CEBAN, Head of the External Relations Service, Central Probation Office, Chisinau
- Ms Ana DABIJA, Director of the Department of Penitentiary Institutions, Chisinau
- Mr Vasile IZIUMOV, Senior Advisor, Project Implementing and Foreign Relations Unit, Department of Penitentiary Institutions, Chisinau
- Ms Kliusin OLEG, Acting Head of the Economic Financial Directorate, Central Probation Office, Chisinau
- Mr Vladimir POPA, Head of the Central Probation Office, Chisinau

NETHERLANDS / PAYS-BAS

- Mr Peter HENNEPHOF, MSc, The Hague
- Mr Groeneveld JACOB, Director Prisons, The Hague
- Ms Karin KLAASSEN, Policy advisor, Amersfoort
- Mr Laurus VAN ESSEN, Policy officer at Reclassering, Utrecht
- Mr Peter WAGENMAKER, Head of Unit Sanction and Probation Policy, The Hague

NORWAY / NORVÈGE

- Mr Jon Sverre BRÅTHEN, Regional Director, Region East, Correctional Service, Lillestrøm
- Ms Marianne VOLLAN, Director General, Directorate of Norwegian Correctional Service, Lillestrøm

POLAND / POLOGNE

- Mr Stanislaw CHMIELEWSKI, Undersecretary of State, Ministry of Justice, Warsaw
- Ms Ewa KANIGOWSKA-GEDROYĆ, Interpreter, Ministry of Justice, Warsaw

- Mr Jacek KITLINSKI, Deputy Director General of Polish Prison Service, Central Board of Prison Service, Warsaw
- Mr Miroslaw PRZYBYLSKI, Director, Judge, Ministry of Justice, Warsaw

PORTUGAL / PORTUGAL

- Apologised / *Excusé*

ROMANIA / ROUMANIE

- Mr Catalin Claudiu BEJAN, General Director National Administration of Penitentiaries, Bucharest
- Ms Iuliana Elena CARBUNARU, Director, Probation Directorate, Ministry of Justice, Bucharest
- Ms Carmen NECULA, Jha Counselor, Romanian Permanent representation to the EU, Brussels

RUSSIAN FEDERATION / FEDERATION DE RUSSIE

- Mr Gennady KORNIENKO, Director General of the Russian Penitentiary Service, Moscow
- Mr Valeriy MAXIMENKO, Head of the Private Office of the Director General, Moscow
- Mr Ivan TARANENKO, Senior expert, International Department, Federal Penal Service of Russia, Moscow

SAN MARINO / SAINT MARIN

- Ms Maria Rita MORGANTI, Responsible of the Service of Probation, Borgo Maggiore

SLOVAKIA / SLOVAQUIE

- Mr Eugen BALKO, Col. Director General, Bratislava
- Ms Petra MRVOVÁ, Maj. Senior Officer for International Co-operation, Bratislava

SLOVENIA / SLOVÉNIIE

- Ms Slava NOVAK, Head of the International Co-operation and Public Relations, Ljubljana
- Mr Dusan VALENTINCI, Director General, Ljubljana

SPAIN / ESPAGNE

- Mr Soler PERE, Director General, Barcelona
- Mr Jose Maria PEREZ PEÑA, Deputy Director General of Penitentiary Inspection, Madrid
- Mr Andreu PUJOL, Business Development Manager, Barcelona
- Mr Angel YUSTE CASTILLEJO, General Secretary of Penitentiary Institutions, Madrid

SWEDEN / SUÈDE

- Apologised / *Excusé*

SWITZERLAND / SUISSE

- Mr Victor GAHWILER, General Director of Prisons, Canton of Zurich
- M. Walter TROXLER, Chef de l'Unité Exécution des peines et mesures, Office fédéral de la justice, Bern
- M. John ZWICK, Chef Suppléant, Unité Exécution des peines et mesures, Berne

TURKEY / TURQUIE

- Mr Burhan ALICI, Judge, Deputy, Head of Probation, Ankara
- Mr Ibrahim USTA, Judge, Head of Probation, Ankara
- Mr Enis Yavuz YILDIRIM, Judge, General Director of Prison and Detention Houses, Ankara

UKRAINE / UKRAINE

- Mr Volodymyr RYDVAN, First Secretary, Ministry of Interior LO, Mission of Ukraine to the EU, Brussels

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

- Ms Sue Mc ALLISTER, Director General, Northern Ireland Prison Service, Belfast
- Mr Steve GORMAN, Head of Counter Terrorism NOMS, London
- Mr Michael SPURR, Chief Executive, London

SPEAKERS / ORATEURS

Parallel Panel Sessions / Sessions d'ateliers parallèles :

- Mr Rob ALLEN, Co-Director Justice and Prisons, London, United Kingdom
- Mme Marie-Françoise BERRENDORF, Conseillère Générale de la direction Appui juridique de l'administration pénitentiaire, Bruxelles, Belgique
- Ms Kristel BEYENS, Professor, Criminology Vrije Universiteit, Brussels, Belgium
- Mr Marc CERÓN, CEP President, Netherlands
- Mme Natalia DELGRANDE, Chercheur, Professeur, Institut de Criminologie et de Droit Pénal, Ecole des Sciences Criminelles, Lausanne, Suisse
- Mme Annie DEVOS, Directrice générale des Maisons de Justice, Bruxelles, Belgique
- Mr Michael DONNELLAN, Director General Irish Prison Service, Longford, Ireland
- Mr Steven DE RIDDER, Assistant, Criminology Vrije Universiteit Brussels, Belgium
- Mr Vivian GEIRAN, Director of Probation, Dublin, Ireland
- Mr Jörg JESSE, Director General Prison and Probation Administration, Acts of Clemency, Ministry of Justice MecklenburgSchwerin, Germany
- Mr Attila JUHÁSZ, Speaker, Eger, Hungary
- Mr Eugenio SELVAGGI, Deputy, Prosecutor General Court of Cassation, Rome, Italy
- M. Vincent SPRONCK, Directeur de la prison de Forest, Bruxelles, Belgique
- Mr Cyrus TATA, Professor, of Law and Criminal Justice, Centre for Law, Crime and Justice, The Law School, Glasgow, United Kingdom
- Mr Willem VAN DER BRUGGE, CEP Secretary General, Netherlands

MODERATORS / MODERATEURS

Panel I / Atelier I

- Mr Hans MEURISSE, Director General of the Prison Administration, Brussels, Belgium
- Mr Mauro PALMA, Vice-chair of the PC-CP, Director, Adviser to the Minister of Justice, Ministry of Justice, Rome, Italy

Panel II / Atelier II

- Mr Daniel FLORE, Director of Criminal Law, Ministry of Justice, Belgium
- Mr André VALLOTTON, Chair of the PC-CP, Switzerland

Panel III / Atelier III

- Ms Alina BARBU, Head of Public Law Department, Drafting legislation Directorate, Ministry of Justice, Bucharest, Romania
- Mr Pavel STERN, Director, Czech Probation and Mediation Service, Ministry of Justice, Headquarters of Probation and Mediation Service, Prague, Czech Republic

INTERNATIONAL ORGANISATIONS / ORGANISATIONS INTERNATIONALES

EUROPEAN COMMISSION / COMMISSION EUROPEENNE

- Ms Jesca BENER, Legal Officer, Brussels, Belgium

EUROPEAN ORGANISATION FOR PROBATION / ORGANISATION EUROPEENNE DE LA PROBATION (CEP)

- Mr Marc CERÓN RIERA, President, European Organisation of Probation, The Hague, Netherlands
- Mr Willen VAN DER BRUGGE, Secretary General, Utrecht, Netherlands

EUROPEAN ORGANISATION OF PRISON AND CORRECTIONAL SERVICES (EuroPris) / ORGANISATION EUROPEENNE DE LA PRISON ET DES SERVICES CORRECTIONNELS (EuroPris)

- Mr Pedro DAS NEVES, Board member Europris, Covilhã, Portugal
- Ms Kirsten HAWLITSCHKE, Executive Director, EuroPris, The Hague, Netherlands
- Mr Peter VAN DER SANDE, President ICPA/ Board member Europris, The Hague, Netherlands

COUNCIL OF EUROPE / CONSEIL DE L'EUROPE

EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS / COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

- Mr Johannes SILVIS, Judge, European Court of Human Rights, Strasbourg, France

**COUNCIL OF EUROPE COMMITTEES AND MECHANISMS
COMITÉS ET MÉCANISMES DU CONSEIL DE L'EUROPE**

EUROPEAN COMMITTEE ON CRIME PROBLEMS (CDPC) / COMITÉ EUROPÉEN POUR LES PROBLÈMES CRIMINELS (CDPC)

- Mr Lorenzo SALAZAR, Chairman of the European Committee on Crime Problems, Judge, Director for International Criminal Affairs, Ministry of Justice, Italy

EUROPEAN COMMITTEE FOR THE PREVENTION OF TORTURE (CPT) / COMITÉ EUROPÉEN POUR LA PRÉVENTION DE LA TORTURE (CPT)

Apologised / Excusé

COMMITTEE OF EXPERTS ON THE OPERATION OF EUROPEAN CONVENTIONS ON CO-OPERATION IN CRIMINAL MATTERS (PC-OC) / COMITE D'EXPERTS SUR LE FONCTIONNEMENT DES CONVENTIONS EUROPEENNES SUR LA COOPERATION DANS LE DOMAINE PENAL (PC-OC)

- Mr Eugenio SELVAGGI, Deputy Prosecutor General Court of Cassation, Rome, Italy

CONSULTATIVE COUNCIL OF EUROPEAN JUDGES / CONSEIL CONSULTATIF DE JUGES EUROPEENS (CCJE)

- Mr Paul MAFFEI, Advisor at the Court of Cassation, Belgium

CONSULTATIVE COUNCIL OF EUROPEAN PROSECUTORS / CONSEIL CONSULTATIF DE PROCUREURS EUROPEENS (CCPE)

- Ms Jana ZEZULOVA, Public Prosecutor at the Supreme Public Prosecutors Office, Brno, Czech Republic

COUNCIL FOR PENOLOGICAL CO-OPERATION (PC-CP) / CONSEIL DE COOPÉRATION PÉNOLOGIQUE (PC-CP)

- Ms Alina BARBU, Chief of service, Public law division, Directorate of Drafting legislation, Ministry of Justice, Bucharest, Romania
- Mr Harald FØSKER, Director of International Cooperation, Directorate of Norwegian Correctional Service, Lillestrøm, Norway
- Mr Antanas JATKEVIČIUS, Head of Criminal and Administrative Law Unit, Legal Department, Office of the Parliament, Vilnius, Lithuania
- Mr Joerg JESSE, Director General Prison and Probation Administration, Acts of Clemency, Ministry of Justice, Mecklenburg- Western Pomerania, Germany
- Ms Irene KOECK, Director, Senior Public Prosecutor, Federal Ministry of Justice, Vienna, Austria
- Mr Peter LINDSTRÖM, Associate Professor, Stockholm County Police, Stockholm, Sweden
- Mr Mauro PALMA, Vice-Chair of the PC-CP, Adviser to the Minister of Justice, Ministry of Justice, Roma, Italy
- Mr Pavel STERN, Director, Czech Probation and Mediation Service, Ministry of Justice, Headquarters of Probation and Mediation Service Prague, Czech Republic
- Mr André VALLOTTON, Chair of the PC-CP, Consultant, Cheseaux-sur-Lausanne, Switzerland

COUNCIL OF EUROPE SECRETARIAT / SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

DG I - HUMAN RIGHTS AND RULE OF LAW / DG I – DROITS DE L'HOMME ET ETAT DE DROIT

- Mr Philippe BOILLAT, Director General

Information Society and Action against Crime Directorate / Direction de la Société de l'information et de la lutte contre la criminalité

- Mr Jan KLEIJSEN, Director, Information Society and Action against Crime at Council of Europe - Apologised / *Excusé*
- Ms Ilina TANEVA, Secretary to the Conference
- Ms Christine COLEUR, Assistant, Action against Crime Department - Apologised / *Excusée*
- Ms Dominique WULFRAN, Assistant, Action against Crime Department

COUNCIL OF EUROPE OFFICE IN BRUSSELS / BUREAU DU CONSEIL DE L'EUROPE A BRUXELLES

- Ambassador Torbjørn FRØYSNES, Head of the Council of Europe Liaison Office with the European Union, Brussels
- Mr Humbert DE BIOLLEY, Deputy Head of the Council of Europe Liaison Office with the European Union, Brussels
- Mr Andrew CUTTING, Press Officer, Council of Europe Liaison Office with the European Union, Brussels
- Ms Vivien SZALAI-KRAUSZ, Council of Europe, Office-Trainee, Brussels

ENLARGED PARTIAL AGREEMENT ON SPORT (EPAS) / ACCORD PARTIEL ELARGI SUR LE SPORT (EPAS)

- M. François TRICARICO, secrétaire exécutif adjoint APES, Conseil de l'Europe, Strasbourg, France

INTERPRETERS / INTERPRÈTES

- Ms Ana OOMS
- Mr Alexander BARCHENKOV
- Ms Martine CARLIER
- Mr Oleg DODON

- Ms Ewa KANIGOWSKA-GEDROYĆ
- Ms Ariane STRALE